

Article 21 du Règlement

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a fermé les yeux sur ces activités et n'a pas remédié à une situation qui s'aggravait. J'ai averti le ministre à la Chambre le 25 mars dernier, après avoir porté cette affaire à son attention il y a un an, que le Brésil en particulier était l'un des pays visés par les faux conseillers à l'immigration.

Le ministre n'a rien fait pour mettre fin à ce trafic florissant et par son inaction il a permis à cette série de problèmes, qui font un tort grave à notre immigration, de persister et de se propager dans de nombreux pays.

Et pour comble d'injustice, des immigrants et des réfugiés légitimes et honnêtes se voient refuser l'entrée au Canada sous ce régime conservateur. Le gouvernement doit poursuivre de toute urgence ces contrevenants et leur faire comprendre fermement que de telles activités ne seront plus tolérées dans notre pays.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE LA MICROÉLECTRONIQUE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) ont inauguré vendredi une stratégie fédérale de la microélectronique pour aider le secteur à mettre au point de nouvelles technologies.

Cette stratégie, qui s'étalera sur quatre ans et qui coûtera 90 millions de dollars, est un élément important de l'innovation, la stratégie canadienne des sciences et de la technologie, et elle vise à accroître la capacité de l'industrie de mettre au point et d'appliquer des techniques microélectroniques de pointe aux produits et aux procédés, à favoriser la coopération entre les gouvernements, les universités et les industries, et à encourager les provinces à compléter les investissements effectués par le gouvernement fédéral.

Les systèmes basés sur les applications de la microélectronique sont les principaux moyens que les pays industrialisés utilisent pour créer de la richesse et des emplois. Le Canada doit se préparer dès maintenant à profiter de ces occasions et à répondre à ce défi. Nous ne pouvons pas nous permettre de traiter l'innovation technologique comme si elle n'avait qu'un rôle secondaire à jouer dans le renouveau industriel. Ce qui est en jeu c'est la question fondamentale de savoir comment le Canada «gagnera sa vie» à partir des années 1990.

Je félicite le gouvernement d'avoir pris cette importante initiative qui aidera à construire la base technologique dont nous avons besoin pour vaincre la concurrence dans les années à venir.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LES CONSÉQUENCES DE L'INJUSTICE DU RÉGIME

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les néo-démocrates ont rendu public dernièrement un document sur le régime fiscal des particuliers au Canada dans lequel ils exhortaient le gouvernement à rendre équitable un

régime truffé d'échappatoires et de déductions généreuses avantageant principalement les Canadiens des paliers supérieurs de revenus.

Des millions de Canadiens à revenus moyens et faibles se verront rappeler cette semaine combien leur coûte cette injustice, tandis qu'ils rempliront leur déclaration d'impôt pour 1986. Bien que le gouvernement conservateur ait promis de procéder à la réforme fiscale, ses initiatives en disent long sur ses véritables intentions.

L'impôt fédéral sur un revenu imposable de 2 000 \$ a augmenté de la proportion énorme de 110 p. 100, soit de 101 \$ en 1986 pour ceux qui sont le moins en mesure de payer. Pourtant, l'impôt exigé sur un revenu imposable de 40 000 \$ n'a augmenté que de 2 p. 100, soit de 172 \$. Est-ce cela, la justice? C'est le gouvernement et son ministre des Finances (M. Wilson) que les Canadiens devront remercier de cet état des choses.

* * *

LE DROIT À LA VIE

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE ET UN VOTE LIBRE SUR LA QUESTION DE L'AVORTEMENT

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, une fois de plus j'aborde ici un problème qui n'arrive pas à disparaître, le droit des enfants qui ne sont pas encore nés. La décision de considérer un foetus comme une pupille des tribunaux prise dernièrement par un juge ontarien est venue corroborer sur le plan juridique une prise de position adoptée par bien des Canadiens réfléchis, à savoir que le foetus n'est pas simplement une vie potentielle mais c'est plutôt une vie avec du potentiel.

Il est extrêmement irresponsable de notre part à nous, les décideurs élus, de continuer à faire fi des preuves médicales, juridiques et sociologiques de plus en plus nombreuses menant à cette conclusion irréfutable.

Aujourd'hui, le Parlement entame un débat qui atteindra son point culminant dans un vote libre sur la question de la peine capitale. Étant donné que la question de l'avortement suscite elle aussi un examen de conscience crucial, j'insiste pour que l'on donne aux Canadiens en général, et à la Chambre en particulier, l'occasion de débattre la question fondamentale du statut de l'enfant qui n'est pas encore né et de voter.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

NOTRE AVENIR COMMUN—LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, dirigée par le premier ministre de la Norvège, comprend 22 économistes, politologues et écologistes de 21 pays dont deux Canadiens, MM. Maurice Strong et James MacNeill. Vous serez sans doute heureux d'apprendre, monsieur le Président, que cette commission vient de déposer son rapport à Londres aujourd'hui.